

Session ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 02 mai 2011, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Doris Turcotte
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers
Roger Trudel

Monsieur le conseiller Michel Boudreau est absent.

Madame Nathalie Savard, directrice générale, présente.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2011-05-100 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2011-05-101 Adoption des procès-verbaux (4 et 18 avril 2011)

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés en date du 4 et 18 avril 2011.

Adopté

2011-05-102 Liste des comptes payés au cours du mois d'avril

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des compte payés au cours du mois d'avril au montant de 49 855.44\$ du chèque #201100224 à 201100260.

2011-05-103 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la liste des compte à payer telle que présentée au montant de 15 795.86\$ du chèque # 201100261 à 201100

Adopté

2011-05-104 Correspondance

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adopté

2011-05-105 Engagement d'une femme de ménage

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'engager contractuellement madame Céline Poulin pour l'entretien ménager de l'édifice municipal ainsi que la partie de l'édifice ou est située la bibliothèque municipale scolaire. Un total de 22 heures est attribué à ces tâches et les autres conditions sont décrites à son contrat de travail.

Adopté

2011-05-106 Engagement d'un journalier

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'engager monsieur Yvon Mainville à titre de journalier. Le poste est à temps plein 32

heures par semaine. Le salaire et les conditions reliés à ce poste sont décrits au guide des ressources humaines.

Adopté

2011-05-107 Engagement d'une secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'engager madame Nicole Trudel à titre de secrétaire-réceptionniste. Le poste est un remplacement de congé maternité jusqu'en février ou mars 2012. Le poste est de 28 heures par semaine et les conditions et le salaire relié à ce poste sont décrits au guide des ressources humaines.

Adopté

2011-05-108 Poste de bibliothécaire

Il est proposé par monsieur Charles Desrochers et unanimement résolu que madame Mélissa Vallée occupe le poste de 3 heures par semaine le jeudi en après-midi à la bibliothèque en remplacement de madame Nicole Turcotte qui n'effectuera que 19 heures par semaine pour le journal et la bibliothèque et ce jusqu'au moment où elle prendra sa retraite. Par la suite, le poste sera réaffiché à 22 heures par semaine.

Adopté

2011-05-109 Démission de monsieur Maurice Beaudoin à titre d'inspecteur en voirie

Il est proposé par madame Doris Turcotte et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Maurice Beaudoin à titre d'inspecteur de voirie en date du 28 avril 2011. Monsieur Beaudoin était à l'emploi de la municipalité depuis le 7 novembre 1992.

Adopté

2011-05-110 Cueillette des ordures pour le camping au lac Mourier

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu d'appliquer le règlement concernant la tarification pour les ordures tel qu'adopté en ce qui concerne les saisonniers et terrains de camping.

Le conseil suggère aux propriétaires de terrains de camping de s'entendre sur le mode de cueillette des ordures et d'en faire part par écrit au conseil avant le prochain budget.

Adopté

2011-05-111 Achat d'une caméra thermique pour le service des incendies

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une caméra thermique au montant de 10651.99\$ taxes incluses. Le tout inclus la caméra thermique évolution 5 800, version fahrenheit avec zoom 2X, chargeur 110 de table, 2 batteries rechargeable li-ion, câble rétractable, mousqueton et valise pélican.

Adopté

2011-05-112 Mandat du service incendies

Il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'autoriser le service des incendies de Rivière-Héva pour les types d'interventions suivantes, en plus des incendies de bâtiments :

Type d'intervention	Oui / Non /Assistance
Désincarcération	Oui pour l'extinction et assistance
Recherche en forêt	Oui
Présence de matières dangereuses	Oui (1 ^{ère} manœuvre) et assistance

Tranchée et effondrement	Non, seulement assistance
Monoxyde de carbone	Oui
Sauvetage nautique	Oui en eau libre
Espace clos	Non, seulement assistance
Intervention aéroportuaire	Non, seulement assistance
Sauvetage en hauteur	Non, seulement assistance
Feux de brousse	Oui
Sauvetage en motoneige	Oui (conditionnellement à l'obtention d'un traîneau d'évacuation par la régie régionale)

Le conseil consent à ce que son service des incendies ait les équipements nécessaires pour intervenir aux interventions autorisées.

Adopté

2011-05-113 Adoption du règlement 04-2011 régissant le coût et la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier les coûts des permis et certificats en matière d'urbanisme pour 2011 et les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Héva a décrété un avis de motion à une séance extraordinaire, tenue le 18 avril 2011, pour un rajout au règlement sur l'émission des permis et des certificats à l'intérieur des limites de la municipalité de Rivière-Héva;

Tous les membres du conseil présents déclarant avoir reçu une copie du projet de règlement 04-2011. Madame la directrice générale en mentionne l'objet, la portée et le coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'adopter le règlement 04-2011 sur l'émission des permis et certificats, comprenant les coûts reliés à chacun d'eux.

ARTICLE 1.1 TARIF D'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Toute personne demandant un permis ou un certificat doit obligatoirement payer le tarif applicable au moment de l'émission du permis ou du certificat.

Le tarif exigible pour un permis ou pour un certificat est indiqué au tableau du présent règlement, est établi comme suit:

COÛT DES PERMIS ET DES CERTIFICATS

TYPE DE PERMIS OU CERTIFICAT	COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX	TARIF	COÛT EXIGIBLE
A. PERMIS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION			
1. RÉSIDENTIEL: Construction du bâtiment principal;		fixe	45,00\$
2. COMMERCIAL/ AGRICOLE: Construction du bâtiment principal;	moins de 40 000\$ plus de 40 001\$	1,00\$/ tranche ou fraction de 1000\$	45.00\$ 1,00\$/1000\$
3. RÉSIDENTIEL: Rénovation, transformation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire;		fixe	20,00\$
4. COMMERCIAL/ AGRICOLE: Rénovation, transformation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire;	moins de 20 000\$ plus de 20 001\$	1,00\$/ tranche ou fraction de 1000\$	25.00\$ 1,00\$/1000\$
5. Déplacement ou démolition d'une construction d'un bâtiment principal;		fixe	30,00 \$

6.	Déplacement, démolition et construction d'un bâtiment secondaire;		fixe	20,00 \$
7.	Construction d'une clôture, muret ou d'un mur de soutènement;		fixe	15,00\$
8.	Construction, installation ou modification à un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées;		fixe	35,00 \$
9.	Ouvrage de captage des eaux souterraines.		fixe	25,00 \$
B. PERMIS DE LOTISSEMENT				
1.	Permis de lotissement;	moins de 10 lots plus de 10 lots		8.00\$ 1,00\$/ par lot additionnel
2.	Projet d'annulation de lotissement;		fixe	10,00 \$
3.	Certificat d'attestation du permis de lotissement.			gratuit
C. CERTIFICAT D'AUTORISATION				
1.	Changement d'usage ou de destination d'un immeuble;		fixe	15,00 \$
2.	Affichage, enseigne;		fixe	20,00 \$
3.	Abattage d'arbres ou plantation;		fixe	gratuit
4.	Excavation, remblai, déblai;		fixe	15,00 \$
5.	Certificat pour des travaux dans la rive;		fixe	15,00 \$
6.	Installation d'une piscine creusée ou hors terre.		fixe	15,00 \$
D. CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (installation sanitaire)				
1.	Faisant suite à l'émission d'un permis pour une construction incluant le dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées;		fixe	gratuit
E. CERTIFICATS AUTRES				
1.	Certificat d'occupation;		fixe	gratuit
2.	Certificat d'occupation;		fixe	gratuit
3.	Certificat pour installation de ponceaux;		fixe	12,00\$
4.	Certificat pour vente-débaras.		fixe	8,00\$
F. DEMANDE				
1.	Demande de dérogation mineure (<i>étude du dossier</i>);		fixe	45,00\$
2.	Demande de modification de zonage (<i>étude du dossier</i>).		fixe	400,00\$

- Il est annoté que les coûts seront changés à discrétion du Conseil.

ARTICLE 1.2 VALIDITÉ D'UN PERMIS OU CERTIFICAT

Un permis ou un certificat émis en vertu du présent règlement est déclaré nul et non valide dans les cas suivants :

- lorsque le tarif applicable au moment de l'émission du permis et du certificat n'a pas été payé;
- après l'expiration des délais prévus pour chaque type de permis ou certificat, tels que spécifiés sur le permis et certificat;
- lorsque des modifications sont apportées aux plans et devis autorisés lors de la délivrance du permis ou du certificat;
- lorsque des travaux supplémentaires à ceux prévus lors de la délivrance du permis ou certificat sont exécutés;

- e) lorsque l'une ou l'autre des exigences prévues au permis ou au certificat émis n'est pas respectée;
- f) lorsque les travaux, usages ou occupations ne sont pas exécutés en conformité avec les exigences du présent règlement ou de tout autre règlement en matière d'urbanisme.
- Le montant payé pour un permis ou pour un certificat déclaré nul et non valide en vertu des articles 1.1 et 1.2 n'est pas remboursable. Toutefois, un nouveau permis ou un nouveau certificat peut être émis pour remplacer celui déclaré nul et non valide selon les textes contenus dans les annexes du livre des règlements en matière d'urbanisme :

No. **03-2009** (Plan d'urbanisme)

No. **04-2009** (règlement de zonage)

No. **05-2009** (règlement de lotissement)

No. **06-2009** (règlement de construction)

No. **07-2009** (règlement sur les conditions d'émission du permis de construction art.116)

No. **08-2009** (suite du règlement 87 sur l'émission des permis ou certificats)

No. **229-06-07** (règlement de zonage)

No. **230-06-07** (règlement de lotissement)

No. **231-06-07** (règlement de construction)

No. **232-06-07** (règlement sur l'émission des permis et certificats)

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 MAI 2011.

Avis de motion donné le : 18 avril 2011

Règlement adopté le : 2 mai 2011

En vigueur le : 5 mai 2011

Publié le : 5 mai 2011

Rejean Guay
Maire

Nathalie Savard
Directrice générale

2011-05-114 Lots intramunicipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter de vendre les lots intramunicipaux. Monsieur Réjean Forcier sera contacté afin de savoir s'il est toujours intéressé considérant que sa première demande a été refusée par la MRC et la municipalité. S'il est toujours intéressé, la MRC émettra des conditions pour la vente.

Adopté

2011-05-115 Approbation annuelle des travaux forestiers à exécuter dans la municipalité et délégation d'octroi des contrats de la municipalité à la MRC

Il est proposé par madame Doris Turcotte et unanimement résolu d'accepter que les travaux annuels 2011-2012 prévus dans les blocs de lots intramunicipaux et identifiés au plan annuel d'intervention forestière de la MRC de la Vallée de l'Or et d'autoriser la MRC de la Vallée de l'Or à octroyer tous les contrats relatifs à l'exécution des travaux annuels 2011-2012 prévus dans les blocs de lots intramunicipaux et identifiés au plan annuel d'intervention forestière de ladite MRC.

Adopté

2011-05-116 Acte d'établissement

Il est proposé par madame Doris Turcotte et unanimement résolu que l'acte d'établissement de l'École Charles-René Lalande stipule que le rez-de-chaussée est utilisé par la municipalité (bibliothèque municipale-scolaire), que le sous-sol est pour la salle des dîneurs à 100% et le 1^{er} étage en salle de classe à 100%. La municipalité

accepte que la CSOB utilise ses locaux conditionnellement à ce qu'ils demeurent intacts et que s'il y a des réparations, ce sera au frais de la CSOB.

Adopté

Demande de verbalisation de la rue Cloutier

Le dossier est remis à une séance ultérieure

2011-05-117 Avis de motion

Madame la conseillère Ginette Noël Gravel donne maintenant avis de motion pour la modification du règlement #11-2009 sur les normes d'aménagement d'un chemin pour qu'il soit admissible à la verbalisation.

Adopté

2011-05-118 Demande d'achat des parcelles de terrain (Lac Mourier

Il est proposé par monsieur Roger Trudel et unanimement résolu que la municipalité demande au MRNF l'autorisation d'achat de parcelles de terrains au Lac Mourier pour relier l'Avenue des Bouleaux à l'Avenue du Plein Air et de l'Avenue du Plein Air à l'Avenue du Lac. De plus une correction de courbe est prévue sur l'Avenue du Plein Air.

Un plan explicatif préliminaire sera fourni.

Adopté

2011-05-119 Mandater Paul Labrecque Cima + pour préliminaire

Il est proposé par madame la conseillère Doris Turcotte et unanimement résolu de mandater monsieur Paul Labrecque de Cima + pour la préparation de plan préliminaire concernant le projet de reliage des rues au Lac Mourier.

Adopté

Évaluation des bâtiments municipaux

Ce dossier à une séance ultérieure.

2011-05-120 Fondation Brousseau Dargis

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu de contribuer pour la somme de 200\$ pour la Fondation Brousseau Dargis et madame Doris Turcotte participera au 5 à 7.

Adopté

2011-05-121 Contrat nivelage

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que la municipalité procède à l'appel d'offres pour le nivelage des chemins de gravier du territoire. Les procédures de la politique de gestion contractuelle seront mises en application.

Adopté

2011-05-122 Nivelage (en attendant le contrat de nivelage)

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu de mandater monsieur Michel Lefebvre de ML Récupération pour effectuer une mise en forme pour toutes les rues de gravier sur le territoire de la municipalité (Rivière-Héva et Lac Mourier) quelles soient municipales ou privées. Seulement un grattage pour le moment en attendant l'adjudication du contrat de nivelage.

Adopté

2011-05-123

Avenue des Bouleaux

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre désire faire inscrire sa dissidence pour ce sujet.

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et résolu à la majorité des conseillers d'accepter la proposition reçue à ce jour.

Adopté

2011-05-124

Formation UMQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que monsieur le maire Réjean Guay assiste à la formation sur l'évaluation des risques et des actifs municipaux à Amos le 11 mai. Cette formation est donnée par l'UMQ au coût de 301.90\$ taxes incluses pour les membres.

Adopté

Informations

Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous avons reçu une correspondance pour la confirmation du projet du Mois de l'arbre et des forêts 2011. L'activité aura lieu à Rivière-Héva le 29 mai au dôme.

MTQ (programme d'aide à l'entretien du réseau routier local)

Une subvention de 85 115\$ est accordée à la municipalité pour l'année 2011, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Le montant est réparti de la façon suivante : 56 601\$ pour le secteur Rivière-Héva et 28 514\$ pour le secteur Lac Mourier.

Commission d'accès l'information

Dans la réponse du MRNF, il est invoqué que des renseignements ont été fournis par des tiers pour refuser de communiquer ces renseignements sans leur consentement. La Commission doit obtenir du MRNF les coordonnées de ces tiers pour poursuivre le traitement de ce dossier.

Jugement

Monsieur le maire informe le conseil et les citoyens présents que le jugement concernant la demande d'injonction permanente de la Ville de Malartic a été rejeté.

DIVERS

Compte rendu des dossiers d'élus

Chacun des élus présents informent la population présente des réunions auxquelles ils ont assisté.

Compte rendu de l'inspecteur municipal

Le conseil prend connaissance du document fourni par l'inspecteur municipal pour le mois d'avril.

Compte rendu de l'inspecteur en voirie

Le conseil prend connaissance du document fourni par l'inspecteur municipal pour le mois d'avril.

Questions du public

Le conseil a su répondre aux questionnements des citoyens

Disponibilité de crédit

Je soussigné, Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites ci-hauts.

2011-05-125 Levée de la séance

À 20h50 il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adopté

Réjean Guay, Maire

Nathalie Savard
Directrice générale